

Aussonne Entre Nous

Mai 2020 n° 54

Distribution de masques « grand public ».

Plus de 8000 masques « grand public » en tissu, homologués AFNOR, 50 lavages, ont été financés par la Mairie d'Aussonne dans le cadre d'une commande groupée avec Toulouse Métropole.

Les élus municipaux, assistés de bénévoles, de pompiers volontaires, d'agents communaux sont mobilisés pour la distribution, par foyer, de ces masques offerts par la commune aux Aussonnaises et aux Aussonnais, à raison de 1 par adulte et 1 par enfant de plus de 10 ans.

Un justificatif de la composition familiale et de l'âge des enfants vous sera demandé pour la remise des masques correspondants (CNI, livret de famille...). Tenez-les prêts pour notre passage.

Cette distribution, en porte à porte, pourra être réalisée le samedi 16 mai entre 9h et 17h, si la commande est bien livrée, aux alentours du 15 mai, d'après les dernières informations communiquées par Toulouse Métropole.

Dans le cas où vous seriez absents(es) de votre domicile, un avis de passage à votre nom, vous sera laissé dans votre boîte aux lettres avec les conditions de retrait (lieu, heure, justificatifs..). Aucune procuration ne sera acceptée.

Lysiane MAUREL, Maire d'Aussonne.

Réouverture du Cimetière communal avec respect des règles sanitaires

Le cimetière communal est à nouveau ouvert au public à compter du lundi 11 mai 2020 avec application stricte des mesures suivantes :

- Pas plus de 10 personnes présentes en même temps dans le cimetière
- Port du masque conseillé
- Respect des gestes barrières à savoir 1 mètre de distance
- Accès interdit à la zone de travaux

Manifestations

Toutes les manifestations communales et associatives sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

La rentrée scolaire à Jules-Ferry et Louise-Michel

Elle sera effective le 14 mai prochain au rythme de 2 jours – 2 jours suivant les classes ouvertes et listes établies par la Direction des deux écoles. Le mercredi est uniquement réservé à l'accueil ALAE des enfants des agents prioritaires. Les 11 et 12 mai ont été consacrés à la pré-rentrée des équipes enseignantes.

Inscriptions scolaires

Initialement prévues du 23 mars au 3 avril, elles auront lieu à la salle du Conseil Municipal du 2 au 12 juin 2020.

Elles concernent tous les enfants nés en 2017 et tous les nouveaux élèves arrivant dans la commune.

Les familles doivent présenter **originaux et photocopies** : du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés en 2019-2020 et du jugement de séparation/ divorce le cas échéant.

Des mesures seront mises en place afin de garantir au mieux la sécurité de tous :

- Un circuit de circulation sera établi. L'entrée et la sortie se feront par les portes vitrées extérieures (donnant sur la Rue des Ecoles).
 - Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.
- Un affichage sera présent pour rappeler à tous les gestes barrières et la distance à respecter (1m). Le port du masque est conseillé.
- En cas de forte affluence, il vous sera demandé d'attendre à l'extérieur.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces mesures afin de vous protéger ainsi que les agents.

En cas d'empêchement, possibilité de rendez-vous après le 12 juin au 05.62.13.47.20 ou serviceeje@aussonne.fr

Pour les inscriptions, plusieurs créneaux sont proposés :

→ Mardi 2 juin	de 14h à 17h
Mercredi 3 juin	de 9h à 12h et
	de 14h à 17h
Jeudi 4 juin	de 9h à 12h
Vendredi 5 juin	de 9h à 12 h
	de 14h à 17h
Lundi 8 juin	de 9h à 12h
Mardi 9 juin	de 14h à 17h
Mercredi 10 juin	de 9h à 12h et
	de 14h à 17h
Jeudi 11 juin	de 14h à 17h
Vendredi 12 juin	de 9h à 12h et
	de 14h à 17h

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

Services municipaux

La continuité du service public a été assurée pendant le confinement, par la mise en place de mesures particulières et ce dès le 17 mars.

La commune d'Aussonne, en application des annonces faites par le Président de la République et par le Gouvernement, est amenée à reprendre l'ensemble de ses missions dans le respect des règles sanitaires du déconfinement. Les services municipaux doivent donc adapter leur fonctionnement tant que la situation sanitaire le rend nécessaire. Par conséquent, vous trouverez, ci-dessous, l'organisation des services à compter du 11 mai 2020. Elle pourra évoluer en fonction des informations et des prescriptions que pourront faire le Chef de l'Etat et l'ensemble des représentants du Gouvernement.

Des mesures sanitaires ont été mises en place afin de continuer à garantir au mieux la sécurité de tous. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces mesures afin de vous protéger ainsi que les agents.

Accueil de la Mairie

La Mairie accueille le public du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h-17h.

Un accueil téléphonique est assuré aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au 05 62 13 47 20.

En dehors de ces horaires, les administrés seront invités à contacter le numéro de téléphone de l'élu de permanence au 06.77.41.41.72.

Vous pouvez également contacter la Mairie par mail à l'adresse contact@aussonne.fr

Etat-Civil – Urbanisme-Régie

Ces services accueillent le public uniquement sur rendez-vous. Vous devez donc contacter la Mairie afin de prendre un rendez-vous.

Une permanence est mise en place le mercredi matin pour les encaissements.

Vous pouvez également contacter ces services par mail.

Etat-civil@aussonne.fr / urbanisme@aussonne.fr / muriel.icart@aussonne.fr

Aide administrative aire des gens du voyage

Un accueil sera assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Médiathèque - CLAP's - Point Information Jeunesse et Relais Assistants Maternels

Ces structures ne sont pas en mesure d'assurer une réouverture dans les conditions sanitaires préconisées.

Tout est mis en œuvre pour permettre une reprise de l'activité prochainement dans le respect des contraintes sanitaires.

Même fermé au public, l'équipe du PIJ se mobilise pour vous informer et vous aider dans vos démarches. Elle répond à vos questions:

-par mail: pij@aussonne.fr

-sur les réseaux sociaux: "PIJ Aussonne" et "Muriel promeneur du net"

Pour les questions sur l'Orientation, les formations et les métiers, privilégiez la page Facebook : Muriel promeneur du net (messenger)

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS accueille les administrés uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter au 05 62 13 47 28 ou par mail <u>ccas@aussonne.fr</u>.

Centre Technique Municipal

Durant la crise sanitaire, les services techniques sont restés mobilisés.



